



Dimanche 15 octobre 2023

A Cergy Pontoise



La Commission Régionale IDF
de Nage en Eau Vive
propose un Sélectif de course en ligne



A l'occasion du challenge
Gérard RIDET
organisé par
le Club de la Palme Plaisiroise



Règlement

Il est fait application du règlement national compétition NEV en vigueur (version 2023 (01), mis à jour le 20/02/2023)

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

5.1 – Équipement obligatoire : pour tous les nageurs

Un flotteur,

Une combinaison iso thermique **intégrale adaptée en néoprène**, une paire de chaussons iso thermique (**néoprène**)

Une paire de palmes.

5.2 – Spécificité Jeunes :

Palmes souples adaptées à l'âge et à la morphologie des enfants (les palmes longues - chasse, fibre, carbone, composites - sont interdites).

5.4 – Le Flotteur :

Le flotteur doit être insubmersible et répondre aux dimensions ci-dessous, non prise en compte les rajouts de mousse, poignées, supports de drapeau ou porte bidon, repose tête et autres ridelles de surélévation de côté.

- . Longueur comprise entre : **0.60 m et 1.60 m**
- . Largeur comprise entre : **0.40 m et 0.80 m**
- . Hauteur comprise entre : **0.20 m et 0.50 m**

Inscription

Toutes les inscriptions et documents associés sont à envoyer par mail avant le 4 octobre 2023, il n'y aura aucune inscription sur place. Attention toute inscription est due.

jmdupalmeurfou@orange.fr et à coollanev@yahoo.fr

Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de cette épreuve s'effectuant en partenariat avec le Club de la Palme Plaisiroise, organisateur du challenge Gérard Ridet, nous reprenons ci-après les mêmes critères pour ce qui concerne le parcours, les horaires de départ et la remise des récompenses.

- **Parcours** :
4,0 km sur le lac de Cergy Pontoise Le sélectif est ouvert aux catégories minimales, cadets, juniors, seniors et masters.
- **Accueil**
Base de Loisirs de Cergy Pontoise (Parking P3) : Boulevard de l'Hautil, 95001 CERGY PONTOISE
- **Confirmation des inscriptions**
A partir de 8h15 à la salle du relais, parking P3. **Clôture à 9h30.**
Pour la confirmation des inscriptions, seuls les chefs d'équipes sont habilités à représenter, leurs nageurs engagés :
 - Les frais d'inscription prévus par l'organisateur de la compétition,
 - La licence **FFESSM 2024** + assurance loisirs 1 (minimum) ou **assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.**
 - Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la **pratique de la Nage en Eau Vive en compétition** établi par tout médecin, **daté de moins d'1 an, au jour de la compétition** (CDN n°495 du 04/06/2023, **résolution 23/041**).Attention: Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

- **Important**

« En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (cas de disqualification - cf. Art. 20.1). »

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification - cf. Art. 20.1).

- **Briefing**

Le briefing aura lieu à 10h15 sur la terrasse de la salle du relais.

- **Mise à l'eau et départ**

La mise à l'eau est autorisée à partir de **10h30**.

Le départ sera donné à 10h45.

Attention : Un seul départ étant donné, les concurrents des catégories NAP et Découverte seront placés aux extrémités de façon à ne pas perturber les nageurs inscrits sur le sélectif.

- **Remise des dossards / Matériel / Contrôle du matériel (de 9h45 à 10h15)**

Les dossards seront remis à la confirmation des inscriptions. Le contrôle du matériel se fera avant la mise à l'eau. Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés. Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.

- **Durée de l'épreuve**

La durée de l'épreuve est fixée à 1h45. Au-delà, les arrivées ne seront plus enregistrées et les concurrents encore à l'eau seront invités à monter dans le bateau « balai »

- **Sécurité**

Assurée par la Palme Plaisiroise.

- **Assistance en course :**

Assurée par la palme Plaisiroise

Remise des récompenses

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront en plein-air.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.

Droit à l'image

Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.



Sélectif de course en ligne – saison 2024
15 octobre 2023 – Cergy Pontoise
Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans

COORDONNEES CLUB

NOM

n° d'affiliation

Coordonnées (adresse, téléphone)

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM

tél.

e-mail

signature

CHEF D'EQUIPE* :

Nom :

Prénom :

Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. :

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence
(obligatoire)

niveau
technique



1						<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4						<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>
6						<input type="checkbox"/>
7						<input type="checkbox"/>
8						<input type="checkbox"/>
9						<input type="checkbox"/>
10						<input type="checkbox"/>
11						<input type="checkbox"/>
12						<input type="checkbox"/>
13						<input type="checkbox"/>
14						<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRENOM JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **12€ x** = **€**

(Dont 2€/inscription qui seront reversés à une association venant en aide aux enfants malades)

Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.

Les chèques seront à établir à l'ordre de : **La Palme Plaisiroise et à remettre le jour de la confirmation.**

Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer conjointement par mail **avant le 4 octobre 2023** à :

jmdupalmeurfou@orange.fr et à **coollanev@yahoo.fr**

Contacts NEV : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr

Sélectif de course en ligne – saison 2024
15 octobre 2023 – Cergy Pontoise
Minimes

COORDONNEES CLUB

NOM

n° d'affiliation

Coordonnées (adresse, téléphone)

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM

tél.

e-mail

signature

CHEF D'EQUIPE* :

Nom :

Prénom :

Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. :

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence
(obligatoire)

niveau
technique



1

2

3

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRENOM JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **12€ x** = **€**

(Dont 2€/inscription qui seront reversés à une association venant en aide aux enfants malades)

Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.

Les chèques seront à établir à l'ordre de : **La Palme Plaisiroise et à remettre le jour de la confirmation.**

Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer conjointement par mail **avant le 4 octobre 2023** à :

jmdupalmeurfou@orange.fr et à **coollanev@yahoo.fr**

Contacts NEV : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr



AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

- Course en ligne** Slalom Raid Nage Orientation Nage Acrobatique
 Rassemblement Stage Examen Formation Réunion

Genre de manifestation : **Course en ligne**

Lieu : **Cergy-Pontoise** Date : **15 octobre 2023**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : Père Mère Responsable légal ou tuteur

Autorise : mon fils _____

ma fille _____

l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :



**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT
NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e)
ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le _____ A _____

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.



COMITE D'ORGANISATION

- **Organisateur** : La Palme Plaisiroise – Jean-Marie DUPUY
- **Juge au départ** : Jocelyne CLEMOT
- **Juge à l'arrivée - Chronométreurs** : Jocelyne CLEMOT
- **Secrétaire** : Yohann WURSTHORN
- **Contrôleurs matériels** : Yohann & Francis WURSTHORN
- **Responsable matériel** : CR NEV IDF
- **Délégué fédéral** : Francis WURSTHORN

COMITE DE COURSE

- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable sécurité** : Maëlle AMAND
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Responsable des juges aux bouées** : Yohann WURSTHORN
- **Responsable informatique** : Francis WURSTHORN

COMITE DE COMPETITION

- **Président de la CR NEV** : Francis WURSTHORN
- **Organisateur** : La Palme Plaisiroise – Jean-Marie DUPUY
- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

JURY COMPETITION

- **Président de la CR NEV** : Francis WURSTHORN
- **Chargé mission compétition** : Francis WURSTHORN
- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

ILE-DE-FRANCE

FFESSM



Commission
Nage en Eau Vive



Challenge Gérard RIDET – saison 2024

PARCOURS

Longueur totale = 4 km

